

Tarifs de réseaux et surcharges applicables aux clients résidentiels électricité raccordés au réseau basse tension sans mesure de pointe du 01.01.2024 au 31.12.2024 - HTVA

Gestionnaires de réseau de distribution (GRD) d'électricité actifs en Wallonie	TARIFS DE RÉSEAUX 2024 HTVA					SURCHARGES 2024 HTVA			COMMODITÉ
	Tarifs de distribution				Tarifs de refacturation du transport (c€/kWh)	Cotisation énergie	Droit d'accise spécial	Redevance de raccordement	Électricité
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (c€/kWh)							
		Compteur à tarification							
simple		bihoraire		exclusif nuit					
	Jour	Nuit							
AIEG	24,04	7,38496	7,74007	5,95675	5,21307	2,46461	(c€/kWh) Les surcharges en électricité en 2024	Contactez votre fournisseur ou consultez le comparateur sur le site internet de la CWAPE CompaCWAPE	
AIESH	16,17	10,72921	11,22125	6,67111	6,18338	2,46461			
ORES ASSETS	12,83	8,56099	9,08116	5,33846	4,38616	2,46461			
RESA	24,33	9,30716	10,37933	5,68858	4,95146	2,46461			
RÉSEAU DES ÉNERGIES DE WAVRE	16,35	10,23700	10,39462	8,22701	8,22701	2,46461			

Remarques:

Les montants ci-dessus sont repris hors TVA.

La TVA applicable aux clients résidentiels est de 6%, excepté pour la redevance de raccordement sur laquelle la TVA ne s'applique pas.

Le prix final de l'énergie est constitué par la somme du prix de l'énergie, des tarifs de réseaux et des surcharges.

Les tarifs de réseau sont proposés par les GRD et approuvés par la CWAPE.

La cotisation énergie et le droit d'accise spécial sont fixés dans la législation fédérale, et le montant de la redevance de raccordement est fixé par la législation régionale wallonne.

Ce tableau de synthèse est indicatif - Les grilles tarifaires des tarifs de distribution approuvées par la CWAPE sont également publiées sur le site Internet de la CWAPE.

Mise à jour du 16.01.2024